

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DU CONTENTIEUX

SECRET N° \_\_\_\_\_/MEPRA/DGFP/DC/SRSA.-  
portant Révision de la situation  
Administrative de Monsieur LOAMBA  
MOKE Professeur de Lycée de 1° éche-  
lon des Cadres de la Catégorie A  
hiérarchie I des Services Sociaux  
(Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

ISAS .-

(/u la Constitution du ~~45 Mars 1992~~  
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant  
refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;  
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant  
les conditions d'intégration dans les Cadres des Catégories  
B,C,D,E (actuellement A,B,C,D) des Fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le  
régime des rémunérations des Fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif  
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-EE du 24 Février 1967  
réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde  
des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégra-  
tions, reconstitutions de carrières et reclassements,  
notamment en son article 1er § 2 ;  
(/u le décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 modi-  
fiant le tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement  
Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions <sup>des articles</sup> 19, 20  
et 21 du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut  
commun des cadres de l'Enseignement ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abro-  
geant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP  
du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des  
fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant  
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,  
avancements et révisions des situations administratives des  
agents de l'Etat ;  
(/u le décret n° 90/926 du 14 Novembre 1990 portant  
déblocage des effets financiers des avancements et des révi-  
sions des situations administratives ;  
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomi-  
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomi-  
nation des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant  
organisation des intérim des Ministres ;  
(/u le décret n° 90/837/MTSS/DGFP/DGPCE du 5 Décembre  
1990 portant reclassement et nomination de Monsieur LOAMBA  
MOKE, Instituteur de 1° échelon des cadres de la catégorie B  
hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

D.G.B.

D.G.C.F.

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958f fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u les arrêtés de promotion : n° 978/MEFA/DGAS/DPAA/SP. P1 du 5 Février 1985 ;;

- 0099/MTSSJ/DGFP/SAV/F du 17 Janvier 1989 ;

- 1590/MTSS/DGFP/DGPCE/SAV du 9 Mai 1991 ;

(/u la lettre n° 360/MEN/CRSE/CAB/DGASG-DPAA/SP/P6 du 23 Février 1993 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 19 Octobre 1992 ;

(D) E C R E T E .-

---

Article 1er.- La situation Administrative de Monsieur LOAMBA MOKE, Professeur de Lycée de 1° échelon des Cadres de la Catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à la Direction de la Formation Permanente à Brazzaville, est révisée selon le tableau ci-après .

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<p align="center"><u>CATEGORIE B HIERARCHIE I</u></p> <p>- Promu Instituteur de 5° échelon, indice 820 pour compter du 1<sup>er</sup> Avril 1984 (Arrêté n° 978/MEFA/DGAS-DPAA du 5 Février 1985).</p> <p align="center"><u>CATEGORIE A HIERARCHIE I</u></p> <p>- Titulaire de la Licence Es Lettres Option Sociologie délivrée le 25 Octobre 1986 par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassé et nommé Professeur de Lycée de 1° échelon indice 830 pour compter du 5 Décembre 1990. ACC = Néant. (Décret n° 90/837/MTSS/DGFP/DGPCE du 5 Décembre 1990).</p> <p align="center"><u>CATEGORIE B, HIERARCHIE I</u></p> <p>- Promu Instituteur de 6° échelon indice 860 pour compter du 1<sup>er</sup> Avril 1986 ( Arrêté n° 0099/MTSSJ/DGFP/DGPCE du 17 Janvier 1989).</p> <p>- Promu Instituteur de 7° échelon, indice 920 pour compter du 1<sup>er</sup> Avril 1988 (Arrêté n° 1590/MTSS/DGFP/DGPCE du 9 Mai 1991).</p>	<p align="center"><u>CATEGORIE B HIERARCHIE I</u></p> <p>- Promu Instituteur de 7° échelon, indice 920 pour compter du 1<sup>er</sup> Avril 1988.</p> <p align="center"><u>CATEGORIE A HIERARCHIE I</u></p> <p>- Titulaire de la Licence Es-Lettres Option Sociologie délivrée le 27 Octobre 1986 par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassé et nommé Professeur de Lycée de 2° échelon, indice 920 pour compter du 5 Décembre 1990 ACC = 2 ans.</p>

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde à compter de la date de sa signature sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 22 Juin 1994

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique  
et des Réformes Administratives.



Jean Prosper K O YO.-



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

AMPLIATIONS .-

JORC.....3	DPAA (MEN).....3
DGFP/DGCA.....3	INTERESSE.....3
DGFP/BST.....3	DOSSIER.....3
DGFP/DC.....3	SGG/BC.....3

